
Communiqué

Montréal, le mardi 10 octobre 2016 - La Faculté de droit de l'Université de Montréal continue à former des juges chinois pour une troisième année consécutive

La Faculté de droit de l'Université de Montréal accueillera du 10 au 29 octobre 2016 quinze juges chinois afin de les initier aux principes du droit canadien ainsi qu'à leur application par les tribunaux. La venue à Montréal de ces juges fait suite à une entente de coopération signée en mai 2014 entre la Faculté de droit et le Collège national des juges de la Cour suprême de Chine, lors d'une mission du doyen de l'époque, monsieur Guy Lefebvre.

D'une durée de trois ans, cette entente vise la formation de trois cohortes d'une vingtaine de juges chinois qui séjourneront à Montréal pour une formation dispensée à la Faculté de droit, par des professeurs et des membres de la magistrature québécoise et canadienne. Cette année marque sa troisième édition, le sujet spécifique portant sur « Les règles de procédure et de pratique canadiennes en matière de gestion efficace de l'instance ». Le Programme aborde la coexistence au Canada du droit civil et de la common law ainsi que diverses questions relevant du droit civil, du droit constitutionnel et administratif ainsi que du droit pénal. L'administration de la justice fera aussi l'objet de discussions, qui seront complétées par des visites auprès de divers tribunaux civils et administratifs ainsi que par des rencontres avec d'éminents membres de la magistrature. Cette formation permettra aux juges chinois de comparer leur système avec celui du Canada, de manière à éventuellement favoriser des réformes et à renforcer l'état du droit.

La Faculté de droit est fière de collaborer avec l'Institut canadien de l'administration de la justice (ICAJ) à la tenue de cette activité découlant de l'entente de coopération avec le Collège national des juges de la Cour suprême de Chine. Cette entente de coopération est actuellement en discussion de renouvellement entre les partenaires pour une nouvelle période de trois ans. L'entente s'inscrit dans la foulée des efforts importants qu'ont déployés depuis plus d'une quinzaine d'années la Faculté de droit, l'Université de Montréal et la magistrature canadienne afin de favoriser les échanges académiques et judiciaires avec la Chine.

À propos de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

La Faculté de droit de l'Université de Montréal compte une soixantaine de professeurs, accueille environ 1 300 étudiants et regroupe huit chaires de recherche. Ses programmes couvrent tout l'éventail des études universitaires en droit et proposent des formations originales notamment en droit des affaires, en droit international et en droit du commerce électronique et des technologies de l'information. La Faculté a ajouté récemment à la grille de ses programmes le *Juris Doctor* en *common law* nord-américaine, un programme unique au Québec et au Canada. www.droit.umontreal.ca

-30-

Source : Faculté de droit, Université de Montréal

Marie-Claude Rigaud, vice-doyenne et directrice du Programme
Téléphone: 514 343-6246
Courriel : marie-claude.rigaud@umontreal.ca